

Paris, le 21 Juillet 1848

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Direction du Personnel.

Bureau

des

Mouvements

Citoyen Capitaine,

Dès que le Rubis sera
en état de partir, vous prendrez les
derniers ordres du Préfet maritime
et vous ferez route pour St Louis
du Sénégal où vous devez prendre
le service de la station locale.

Les points de relâche ne
vous manqueront pas sur votre route,
mais vous ne devez en user que
par nécessité, en évitant de prolonger
inutilement la traversée. Vous
emploierez la voile, autant qu'il vous
sera possible, afin de ménager le
combustible ainsi que la machine
et les Chaudières.

En débouquant du Déroit de

au Citoyen Capitaine du Rubis,

Gibraltar

Gibraltar, je vous invite à naviguer
bien au large de la Côte d'Afrique
où des Courants violents ont causé
la perte d'un si grand nombre
de Bâtimens.

Vous profiterez de votre séjour
à la mer pour former votre Equipage
aux exercices militaires et pour
compléter l'instruction des volontaires
qui sont sous vos ordres.

Vous ne devez pas perdre
de vue que les bâtimens à vapeur
dans le voisinage des terres doivent,
autant que les navires à voile,
éclairer leur route par la sonde.

Bien que la paix soit encore
assurée avec les Puissances
maritimes, vous devez toujours garder
une certaine circonspection dans
vos rencontres avec les bâtimens

Strangers

étrangers. Je compte, dans
tous les cas, sur votre prudence
et votre énergie pour sauvegarder
l'honneur du pavillon.

Je vous recommande de ne
point oublier les précautions
hygiéniques si nécessaires à la
santé et à la conservation de
votre équipage dans les parages
que vous allez fréquenter.

En arrivant à St^e Louis,
vous prendrez les ordres du Commissaire
de la République et vous lui
remettrerez en même temps que la
Dépêche ci-jointe, un rapport
détaillé sur les circonstances de la
navigation du Rubis, sur l'état
sanitaire de l'équipage et sur la situation
du bâtiment et de sa machine.

Salut et Fraternité.
Le Ministre de la marine & des Colonies.
Jousselin